



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 19 avril 2010/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/10

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2009

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résultat de l'exercice 2009 reste, comme ces dernières années de très bonne facture avec **une marge d'autofinancement de Fr. 3'672'093.--**, alors que les prévisions budgétaires prévoyaient une marge d'autofinancement de Fr. 457'459.--.

Contrairement aux années précédentes, le retour de la péréquation et de la facture sociale n'influence pas le résultat. Le rendement des entrées fiscales dû à la progression des dossiers taxés et au résultat des impôts indirects (successions/donations, mutations et gains immobiliers) sur cet exercice peut expliquer ce résultat satisfaisant. Nous relevons également la bonne marche des services industriels (eau et gaz).

Compte de fonctionnement	Comptes 2009	Budget 2009	Comptes 2008
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	27'044'883.--	22'252'364.--	26'869'567.--
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	23'372'790.--	21'794'905.--	22'138'312.--
Marge d'autofinancement	3'672'093.--	457'459.--	4'731'255



Sur le plan de la gestion, l'année 2009 a été marquée par le remplacement de M. Jean-Pierre Pétermann par notre nouveau boursier M. David Golay (01.02.09), qui a complètement repris la charge liée à sa fonction le 01.04.09, et par l'arrivée aux services techniques de Mme Brigitte Dudan (01.04.09) et de M. Jean-Luc Richard (01.04.09).

Cette année a été aussi l'aboutissement de la longue procédure du renouvellement du statut du personnel et par l'annonce aussi discrète qu'efficace du rapprochement de Pizy et Aubonne.

Enfin, les changements de serveur informatique et de central téléphonique ont jeté les bases d'un nouveau attendu et prometteur.

Et, last but not least, le remplacement de M. Werner Haenggeli par Mme Joëlle Mottaz (01.10.09) a permis, au niveau du greffe municipal, d'atteindre le 100% de représentation féminine !

2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2009, la Municipalité a déposé 13 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

- 1/09 Rénovation du rural de La Couronne - Contribution communale
- 2/09 Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de L'Esplanade
- 3/09 Petite modification du PGA aux "Clos-Dessous"
- 4/09 Reconstruction après incendie, assainissement et entretien de l'immeuble rue de Trévelin 18 - Préavis retiré
- 5/09 Rue du Lignolat - Crédit complémentaire modification du carrefour avec la rue des Marchands
- 6/09 Augmentation de la participation communale au capital actions de la SEFA
- 7/09 Participation au financement du nouveau carrefour rte d'Aubonne - ch. des Jaccaudes, à Montherod
- 8/09 Rapport accompagnant les comptes communaux de l'année 2008
- 9/09 Reconstruction après incendie, assainissement et entretien de l'immeuble rue de Trévelin 18 - Remplace le préavis n° 4/09
- 10/09 Installation conteneurs UAPE - Collège du Chêne



- 11/09 Arrêté d'imposition 2010
- 12/09 Actualisation du Règlement du personnel communal et de l'échelle des traitements
- 13/09 Fusion des communes d'Aubonne et de Pizy - Convention de fusion
- 14/09 Rapport accompagnant le budget 2010

**2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, places de sport, piscine, soins à domicile et prévention, AVASAD, FPHA, EHC, ARCAM.
Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic**

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2009 se présentent comme suit :

Départs : Mme Suzanne Corthésy, réception, MM. Werner Haenggeli, secrétaire municipal, Yvan Guillemain, service des parcs et jardins, Raphaël Ferreira, bourse communale, et Pablo Salgado, concierge.

Nouveaux arrivés : Mmes Adriana Berger, cantine scolaire, Maria Elisabete Do Canto Costa, concierge, Brigitte Dudan, assistante aux services techniques, Géraldine Kovar, préposée au contrôle des habitants, Stéphanie Meyer, services extérieurs, et Joëlle Mottaz, secrétaire municipale.
MM. David Golay, boursier, Jean-Luc Richard, préposé aux services industriels, et Paul Vann, aide animateur.

Retour : Mme Sandrine Rihs, employée à la bourse, et M. Jean-Philippe Gay, animateur jeunesse.

Jubilaires :

10 ans : Mme Rocchina Spirito, concierge

15 ans : Mmes Chantal Bresch, concierge, Rita Filomena Candiello, concierge, Thérèse Paccot, concierge, et Claire Séverin, bibliothécaire.

30 ans : M. Werner Haenggeli, secrétaire municipal



Effectif du personnel au 31 décembre 2009

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel, la définition du personnel « auxiliaire » a été définie pour tous les employés rémunérés à l'heure. La liste du personnel qui était mentionnée dans le rapport des années précédentes ne peut dès lors plus être établie de la même manière. Pour cette raison, nous avons opté pour une nouvelle présentation que vous découvrez ci-dessous.

	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
Administration	6	3	9	8.3	
Bibliothèque	0	2	2	0.6	3
Police	2	0	2	2	0
Services techniques (STEP, SI, Piscine)	5	0	5	5	0
Services extérieurs (Voirie-Parc-Déchetterie)	9	0	9	9	2
Conciergeries	5	3	8	6	6
Centre des Jeunes	0	2	2	0.85	1
Organiste	0	0	0	0	1
Cantine scolaire	0	0	0	0	5
Devoirs surveillés	0	0	0	0	4
Patrouilleuses	0	0	0	0	3
	27	10	36	31.75	25

Il est à noter que les salaires des collaborateurs-trices de la cantine scolaire, des devoirs surveillés et les patrouilleuses sont à la charge du Conseil exécutif de l'Etablissement scolaire d'Aubonne et environs.

2.12 Contrôle des habitants - Statistiques

Avec une population de 2'762 habitants au 31 décembre 2009, l'effectif de notre commune a diminué de 2 unités (- 0,07 %) par rapport à l'année précédente.



Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2007	1'265		794		2'059		673		2'732	
	578	687	389	405	967	1'092	349	324	1'316	1'416
2008	1'279		791		2'070		694		2'764	
	580	699	392	399	972	1'098	346	348	1'318	1'446
2009	1'253		793		2'046		716		2'762	
	575	678	399	394	974	1'072	345	371	1'319	1'443

2.13 Répartition des permis pour étrangers

	2007	2008	2009
Etablis (C)	419	409	394
Annuels (B)	197	264	287
Courtes durées (L)	55	10	12
FI + autres	4	3	1
Frontaliers (G)	109	135	158

2.14 Piscine

Les conditions climatiques 2009 et certaines mesures organisationnelles ont permis de réaliser une saison satisfaisante avec un déficit de Fr. 114'000.-- alors que le budget était prévu à hauteur de Fr. 161'000.-- et les comptes 2008 à Fr. 136'000.--. Les comptes de la buvette dégagent un bénéfice de Fr. 34'000.-- s'élevant à 8,5 % du chiffre d'affaire.



2.15 Police

Les comptes 2009 de notre corps de police sont très satisfaisants avec un résultat final de 15 % de dépenses en moins.

Si l'année 2008 s'était signalée avec une baisse des amendes de 20 % par rapport à la cible habituelle de Fr. 50'000.--, 2009 compte une hausse significative des amendes d'ordre (+ 28 % par rapport au budget).

Si globalement 50 % des amendes sont le fait des Aubonnois, cela représente Fr. 32'000.-- d'amendes pour 1'820 voitures aubonnoises, soit une moyenne de Fr. 17.50 par voiture et par année !

**2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces aubonnois.
Responsable : M. René Mamin, municipal**

2.21 Police des constructions

29 enquêtes ont été publiées durant l'exercice 2009 pour les objets suivants :

- Construction de villas et bâtiments d'habitation	3
- Constructions diverses	16
- Transformations et agrandissements divers	9
- Démolition	1

2.22 Bâtiments

2.22.1. Hôtel de Ville

L'installation du bureau des services techniques dans l'espace de l'ancienne Préfecture donne entière satisfaction aux différentes personnes qui l'occupent. Toutes les opérations concernant la police des constructions y sont maintenant regroupées y compris les mises à l'enquête publique.



Ce déménagement nous a permis de créer un bureau uniquement pour la police municipale et de regrouper dans les mêmes locaux la réception et le contrôle des habitants. Cette nouvelle organisation du rez-de-chaussée répond pleinement aux attentes de chacune et chacun.

Les pannes de plus en plus fréquentes de l'ascenseur entre 2008 et 2009 ont nécessité une révision « en profondeur » de l'installation entraînant le changement de nombreux éléments. Aujourd'hui, enfin, chacune et chacun peut utiliser ce mode d'ascension avec l'assurance d'en ressortir sans incident.

2.22.2. Rue de l'Industrie 8-10-12

Ces trois immeubles ont été rénovés voilà plus de 15 ans. Les travaux de rafraîchissement des appartements vont donc augmenter dans les années futures. Dès maintenant, nous profiterons d'effectuer ces travaux de manière complète lors des changements de locataires.

2.22.3. Parking des Vergers du Poyet

Après diverses appréciations avec l'ancien responsable de la maintenance des lieux, la Municipalité a attribué l'entretien de ce parking à l'un de nos concierges communaux.

2.22.4. Mazout de chauffage

La recherche des meilleures conditions d'achat de cette source d'énergie représente une démarche financière des plus acrobatiques. Il est en effet difficile de faire coïncider le bas niveau des citernes avec le prix le plus bas de l'année, d'autant plus que ce dernier ne correspond que rarement aux prévisions que nous pouvons obtenir auprès des spécialistes.

2.22.5. Conciergeries

La pesée des intérêts à travailler avec des concierges communaux ou avec une entreprise de nettoyage nous démontre qu'il est avantageux de collaborer avec les deux systèmes. En effet, les concierges connaissent bien leurs bâtiments pour en assurer l'entretien intérieur et extérieur. Ils jouent en plus un rôle indispensable pour faire régner l'ordre, la discipline et maintenir la propreté des lieux.

L'entreprise de nettoyage effectue uniquement des travaux de nettoyage selon un cahier des charges établi en complément de l'activité des concierges.



2.23 Urbanisme

2.23.1. Révision du Plan Général d'Affectation

Du point de vue du public, la Municipalité comprend que cette révision paraît s'éterniser. Il faut cependant se rappeler que l'entrée en vigueur du Plan directeur cantonal et la nouvelle classification d'Aubonne en « centre d'intérêt régional » avec Allaman nous ont obligés à modifier plusieurs points du projet. Ces modifications ne sont pas terminées.

De plus, les exigences et la rapidité toute relative du Service du Développement du Territoire ne nous aident guère. La Municipalité s'est donnée pour but de mettre ce projet à l'enquête publique fin 2010.

**2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale**

2.31 ARASMA

L'ARASMA compte aujourd'hui 47 communes pour ses buts principaux.

A l'instar du reste du canton, la région Morges-Aubonne voit également le nombre des dossiers du Revenu d'Insertion (RI) augmenter. Par contre, les bénéficiaires restent beaucoup moins longtemps dépendants de l'aide. D'autre part, nombre de bénéficiaires sont des « working poor », ils travaillent régulièrement, mais leurs revenus ne sont pas suffisants pour couvrir le minimum vital. Un premier projet de prestations complémentaires pour famille a échoué à la consultation. Nous souhaitons que le département et ses partenaires (y compris les communes)

trouvent un système de financement qui permette d'éviter à ces travailleurs la dépendance et l'inconfort du RI. Ces personnes doivent en effet présenter chaque mois, comme tous les bénéficiaires, leur fiche de salaire et l'état de leurs comptes, ainsi que les justificatifs des paiements.

Les agences d'assurances sociales, elles aussi but principal de l'ARASMA, répondent parfaitement aux besoins de la population. Elles ont été particulièrement surchargées avec la nouvelle formule des allocations familiales introduite en janvier 2009. Les coûts pour les communes sont parfaitement maîtrisés.



L'ARASMA a comme but optionnel l'accueil en milieu familial de jour, structure composée fin décembre 2009, de 119 accueillantes, qui reçoivent à leur domicile 228 enfants en préscolaire, 247 en parascolaire, soit un total de 475 enfants. Aubonne comptait au 31.12.2009, 5 accueillantes et 31 enfants (dont 16 en préscolaire) avec un contrat d'accueil dans le réseau alors que fin 2007, seuls 19 étaient annoncées. Nous avons ainsi « découvert » 12 enfants qui n'étaient pas connus du service. Le total d'heures d'accueil a pratiquement doublé par rapport aux prévisions. Cependant, la facture finale ne devrait pas excéder les chiffres portés au budget 2009. En effet, la mise en place de la caisse centrale pour l'accueil en milieu familial n'a été effective qu'en août 2009, dès cette date les subventions aux familles ont été versées. Par contre, les chiffres du budget 2010 sont d'ores et déjà largement dépassés.

Dans ce cadre, il est important de souligner le travail colossal qui a été effectué par l'AJEMA et les coordinatrices de l'accueil de jour. En effet, tant les parents placeurs que les enfants accueillis n'étaient que partiellement connus. Les accueillantes travaillaient en indépendantes (mais sans assurances sociales) et ne rendaient pas toutes compte de leur travail aux coordinatrices de l'époque. Dans le courant de l'été 2009, 119 contrats ont été signés avec les accueillantes en milieu familial et 475 contrats d'accueil – certains modifiés jusqu'à 5 fois – ont été conclus.

Dans le cadre du réseau AJEMA Aubonne, on compte encore 15 enfants placés en accueil collectif et 40 en parascolaire. A la rédaction de ce rapport, les chiffres à la charge des communes n'étaient pas encore connus. L'AJEMA clôt ces jours sa première année de fonctionnement. Tout est neuf, tout est à créer. Les outils informatiques s'élaborent au fur et à mesure et les structures d'accueil collectif, souvent gérées par un comité de bénévoles, doivent s'adapter à une nouvelle manière de tenir leurs comptes.

Il faut toutefois retenir que les chiffres, même si l'évaluation s'affine, ne seront jamais exacts par rapport au budget. En effet, les enfants ne naissent pas tous en octobre, les contrats de placements changent, les parents déménagent, d'autres augmentent ou diminuent leur temps de travail en cours d'année.

L'ARASMA est, de par ses buts, confrontée aux difficultés de notre population. Actuellement, le logement est au centre de ses préoccupations. Tout comme les communes, les Agences d'assurances sociales et le RI (Revenu d'Insertion) sont systématiquement confrontés au manque de logements abordables. Les personnes recevant des prestations complémentaires ou le RI sont limitées pour le montant de leur loyer. Elles ont l'obligation de chercher un nouveau logement conformément aux normes définies par le SPAS, ce qui, dans le cadre de la crise du logement actuelle, représente de nombreuses démarches avec des angoisses à la clé.



2.32 Etablissement scolaire

Aubonne, en tant que commune boursière et commune siège du Conseil exécutif des écoles, joue un rôle important dans la coordination des tâches communes-écoles. Sur 80 tâches partagées entre ces 2 partenaires, qui vont du mobilier des classes à l'établissement du budget en passant par les devoirs surveillés et la prévention, plus de 15 domaines occupent quasi quotidiennement la municipale responsable. Les autres domaines, s'ils ne sont pas traités, font partie des mille et une données qui sont prises en compte avant chaque décision.

2009 a été particulièrement occupé par la mise en place d'un système d'encadrement pour les élèves de 5-6^{ème} années pendant la pause de midi. Les élèves ont accès à la cantine scolaire à la seule condition d'avoir une activité conjointe, confirmée par contrat. Ainsi les devoirs surveillés - vœux de la commission de gestion 2008 - ont été fréquentés par 88 élèves de 5-6^{ème} années 4 jours par semaine. Une moyenne de 110 élèves primaires par mois en font de même 3 après-midi par semaine. 44 élèves de 5-6^{ème} années se rendent au Centre des jeunes à midi une à plusieurs fois par semaine, en sus des autres élèves du secondaire. Ils sont parfois plus de 100 à défiler dans les locaux entre 11h30 et 14h00. Tous les frais de ces activités sont pris en charge par les communes du groupement répartis CHF ½ élève, ½ habitant.

La mise en place des conditions statutaires pour un mode de collaboration, correspondant aux exigences de la loi scolaire, sollicite également un énorme investissement. Convention pour les locations scolaires, harmonisation des conditions du parascolaire, transports, statuts, génèrent passablement de réflexions et de négociations. Le préavis devrait être déposé dans le courant de l'automne.

2.33 Tourisme

Le dossier du tourisme a pris ses marques en 2009. La ville d'Aubonne s'est définitivement rattachée au district de Morges, mettant fin à sa collaboration avec l'Office du tourisme de Rolle. La mise en place de la taxe intercommunale de séjour, avec son règlement et son Fonds pour l'équipement touristique, est à bout touchant. Le groupe de travail a remis son dossier à l'ARCAM qui le gère aujourd'hui de bout en bout. La mise en place de la collaboration des offices du tourisme du district est opérationnelle. Aujourd'hui, Aubonne compte 2 points « Information ». A terme, elle pourrait devenir la porte d'entrée Ouest du district, et développera un vrai Office du Tourisme. Pour le moment, le point « Information » du kiosque répond à beaucoup de demandes verbales, téléphoniques ou écrites. Le responsable du kiosque et son épouse, sont régulièrement en contact avec l'OT de Morges.



**2.4 Finances, services industriels (eau et gaz), service technique, rues et places, éclairage public, épuration, STEP.
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal**

FINANCES

2.41 Impôts

Comme le montrent avec clarté les comptes 2009, l'augmentation des recettes fiscales est significative (+ 1,9 mio de francs) par rapport aux comptes 2008.

Toutefois, cette augmentation doit être replacée dans son contexte, à savoir un grand nombre de dossiers taxés en 2009, générant, par conséquent, des rentrées plus élevées que budgétées.

Il faut également rester prudent par rapport aux personnes morales puisque les rentrées liées aux bénéficiaires ne se sont élevées qu'à 1,5 mio de francs, en lieu et place des 2,8 mio de francs budgétés (moyenne des 5 dernières années).

Pour ce qui concerne l'autofinancement, il faut signaler que cette année il s'élève à 3,7 mio de francs.

Les dépenses d'investissement ont été relativement faibles (env. 1,1 mio de francs) alors que l'endettement brut diminuait légèrement pour passer à 16,66 mio de francs). Le taux moyen de nos emprunts s'élève à 2,53% pour le moyen/long terme et à 1,25% pour le court terme.

La redevance SEFA a disparu mais a été remplacée par l'émolument pour l'usage du sol qui a généré quelques Fr. 211'000.-- attribués, à hauteur de Fr. 140'000.--, au subventionnement des efforts d'économie d'énergie et à de la promotion des énergies renouvelables.

2.42 Rues et places

Hormis le chantier du Lignolat, seules la route de Gimel et la rue Neuve ont fait l'objet de rénovations importantes.



2.43 STEP

La gestion attentive de la STEP et la baisse des coûts du traitement des boues d'épuration ont permis de réduire les coûts de fonctionnement de 20% par rapport au budget.

2.44 Service des eaux

Il n'y a rien de particulier à signaler.

2.45 Service du gaz

Les achats de kWh de gaz ont été plus importants mais les ventes, elles aussi, ont été plus élevées que budgétées.

**2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetière, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre animation des jeunes.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

L'année 2009 est à considérer comme un temps de consolidation des options et décisions prises précédemment.

2.51 Forêts - Pâturages

Les coupes d'exploitation et d'entretien se poursuivent à un rythme normal tant en montagne qu'en plaine. L'élément marquant en 2009 a été la construction du couvert du Sapin à Siméon pour abriter la nouvelle sculpture de Paul Monney. Déjà fort apprécié des passants, cet abri sympathique est appelé à jouer le rôle de point de ralliement et trouvera parfaitement sa place au centre du futur Parc Naturel Régional.

Le Groupement forestier de la Saubrette a atteint sa vitesse de croisière et permet une gestion optimale et concertée des forêts propriétés des communes membres ou situées sur leur territoire (St-George, Longirod, St-Oyens, Saubraz, Montherod, Mont-sur-Rolle, Perroy et Aubonne).



2.52 Voirie - Parcs et jardins (équipe travaux extérieurs)

Les synergies entre le service des parcs et jardins et la voirie se développent. L'arrivée de Mme Stéphanie Meyer, horticultrice-fleuriste, en remplacement de M. Yvan Guillemain (nouvelle orientation professionnelle), a amené une nouvelle note féminine au sein de l'équipe. Ses compétences et sa jovialité sont appréciées de tous.

2.53 Politique jeunesse

2009 a vu l'émergence d'une nouvelle antenne à Etoy, soit un local des jeunes sur le modèle de celui d'Aubonne. M. Patrick Ouellet, animateur principal, est le référant pour les activités d'Aubonne et d'Etoy. Dans un premier temps, la Municipalité d'Aubonne et le comité de l'Association Jeunesse pilotent l'ensemble des prestations offertes aux jeunes. La Commune d'Etoy finance les charges salariales des deux animateurs (MM. Jean-Philippe Gay et Cédric Delétra) travaillant sur leur site ainsi que les frais de fonctionnement.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité se réjouit que l'équilibre retrouvé il y a deux ans soit maintenu et que les finances communales soient saines. La maîtrise de nos charges reste une priorité et occupe fortement la Municipalité. Cependant, nous arrivons à un tournant avec de nombreux investissements à réaliser à court et moyen terme. La Municipalité a entamé une procédure d'identification et de classification des investissements prévus, en fonction de l'urgence et de l'impact sur les finances communales.

La nouvelle péréquation financière, approuvée par les communes et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011, sera également une étape importante pour nos finances et les conséquences réelles seront un peu mieux définies lors de l'établissement du prochain budget.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Madame Mottaz, Messieurs Haenggeli, Pétermann, Golay et tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce beau résultat 2009.

Ainsi et, comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 4/10 relatif au "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2009",
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) **adopte**

- a) les comptes 2009 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 27'290'467.80** aux recettes;
Fr. 27'071'094.53 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 219'373.27**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 33'989'806.20**.

2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2009.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 20 avril 2010

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

P.-A. Blanc

J. Mottaz

Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- **Finances** : M. Luc-Etienne Rossier, municipal
M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 27 avril 2010